

# Et après la création ?

Voilà, votre entreprise est créée, elle a une existence légale, vous êtes maintenant un dirigeant.

Être dirigeant c'est un état d'esprit en plus d'une multitude de tâches. Vous serez le gestionnaire, le technicien, le commercial...

Mais au delà de l'apprentissage de ce rôle, il faut aussi vous préparer à apprécier le fonctionnement de votre entreprise, relever des indicateurs qui vous permettront de suivre l'évolution et d'établir des tableaux de bord.

Afin de vous aider dans les réalisations de ces tableaux de bord voici quelques exemples de point clé à surveiller.

Points clé à surveiller	Vente et commercial	Stock et délais	Trésorerie et délais client/fournisseur	administratif	autre
Exemples	Evolution du panier moyen, niveau du carnet de commande, taux de transformation des devis en commande...	Délais de livraison, productivité du personnel, surstockage et inventaire...	Découvert, retard de paiement des clients, délais de règlement au fournisseur, limiter les frais fixes...	Gestion des factures et relation avec les administrations ...	Taille des marchés, financement, connaissance des prix de revient, organisation de son entreprise...

Le choix des éléments qui composent votre tableau est très important, ils doivent être en relation étroite avec votre activité et doivent être simple à mettre en œuvre et à quantifier. Le premier tableau qui semble indispensable à tenir est un plan de trésorerie (page 36) qui vous permettra de suivre au plus près l'évolution de votre entreprise.

**L'accompagnement post-crédation** est un service qui donne aux entreprises des chances de réussite et de survie supplémentaires.

Il existe sous deux formes :

- **Accompagnement collectif** : Sous forme de conférences thématiques qui permettent d'accompagner collectivement une dizaine d'entreprises par conférence. Celles-ci peuvent être animées par des Chefs d'entreprise pour l'échange d'expériences sur des thématiques essentielles tels que : le recrutement des salariés, le budget prévisionnel et les tableaux de bord, la gestion de trésorerie...
- **Accompagnement individuel** : Sous forme de RDV individuel avec un conseiller expert permettant de recenser le type de besoins, les moyens et outils à mettre en place ainsi que d'établir le planning annuel des RDV. Une mise en relation avec d'autres experts pourra être organisée en cas de besoins d'accompagnement spécifiques.

Pour tout renseignement concernant ces dispositifs, veuillez vous rapprocher du Réseau CREE au 01 60 79 91 98 et sur [www.cree91.com](http://www.cree91.com).